



INFO || COVID-19

[#2 Novembre]



LE RETOUR DE L'ATTESTATION



Ce que nous redoutions tous est arrivé ! Devant l'aggravation en France de la situation face à la Covid-19, le gouvernement a décidé de recourir à un nouveau confinement.

C'est dans ce nouveau contexte sanitaire que la direction a réuni les organisations syndicales Sanef en visioconférence ce lundi 2 novembre

Mesures sanitaires applicables depuis le 30 octobre

TELETRAVAIL : Tous les salariés qui le peuvent doivent obligatoirement travailler 5 jours/5 par semaine. Les rares exceptions pour continuité de service devront faire l'objet d'une autorisation du directeur concerné.

EXPLOITATION : L'organisation en place depuis septembre et les consignes sanitaires restent les mêmes.

Deux adaptations toutefois afin d'éviter les contaminations :

- Renfort du protocole de désinfection des douches,
- Restriction du nombre de personnes à 2 dans une même salle pour se restaurer.

NOUVEAU !

Pour les métiers dont la charge de travail dépend du trafic, pas d'activité partielle prévue pour le moment. La Direction n'exclut pas d'y recourir pour ces seuls services de l'Exploitation en fonction de l'évolution du trafic dans les prochaines semaines. ⚠

DEPLACEMENTS: Les déplacements inter-sites sont interdits jusqu'à nouvel ordre.

Les déplacements professionnels ne peuvent se faire qu'avec l'attestation fournie par le manager. Vous êtes susceptibles de devoir la présenter aux forces de l'ordre. Cette attestation suffit, il n'est pas nécessaire de télécharger l'attestation du gouvernement. Même si vous effectuez un poste sur un autre site que le vôtre et dans un département différent, cette seule attestation fait foi.

FORMATIONS : Les formations sont majoritairement reportées. Les salariés concernés seront bientôt contactés. Seules les formations indispensables à la continuité de service sont maintenues (formations habilitations engins ...). A noter également que les 'Vis ma vie' sont suspendus.

CONGES : La direction ne prévoit pas pour l'instant d'imposer une prise de jours de congés.

REUNIONS : Toutes les réunions (réunions de travail, réunions des IRP, ...) devront se faire jusqu'à nouvel ordre en visioconférence sauf rares exceptions (ex : réunions avec visite chantier)

Porter un masque en permanence, faire attention au respect des gestes barrières, rester enfermés pour certains, ... oui c'est contraignant mais il y aura des jours meilleurs ! En attendant, respectons toutes les mesures sanitaires ! Essayons de ne pas tomber dans le défaitisme et la morosité. La CFDT traversera cette période avec vous, n'hésitez pas à la contacter !



Rejoignez-nous sur le site CFDT : <https://cfdt-groupesanef.fr>